

Charte d'éducation numérique

Cette Charte est issue de la Charte Internet Fritic (<https://www.fritic.ch/fr/prestations/chrte-internet>)

Elle se base sur la politique d'usage du canton de Fribourg (<https://www.fritic.ch/fr/politique-usage>)

Règle 1 : À l'école, l'accès à Internet est réservé aux projets et travaux scolaires. Je demande l'autorisation à mon enseignant-e pour d'autres usages.



L'école permet les apprentissages de base dans un environnement sécurisé. [Source](#) Les outils mis à disposition sont strictement réservés à un usage scolaire. L'élève doit apprendre à différencier l'utilisation à des fins professionnelles ou privées.

Règle 2 : Sur les appareils de l'école, je télécharge des éléments uniquement avec l'autorisation de l'enseignant. Je ne fais pas d'achats.



Sur Internet, les élèves peuvent trouver divers contenus : musique, films, jeux, vêtements, ... Peu de choses sont gratuites et les risques sont nombreux et pas toujours faciles à repérer (publicité, arnaque,...). Partager sa musique ou ses films peut être punissable par la loi. Sur les ordinateurs de l'école, il est interdit de les télécharger. [Source](#)

Règle 3 : Je garde pour moi mes informations personnelles et celles de mes amis (nom, numéro de téléphone, adresse de courriel, photo, vidéo).



Lorsque je publie des éléments sur internet je suis attentif à ne pas divulguer de manière directe ou indirecte (métadonnées) des informations dites sensibles. La plupart des services que nous utilisons collectent nos données à des fins commerciales - parfois à notre insu. Il est donc important d'apprendre à peser les données divulguées sur internet. La loi sur la protection des données fait foi dans ce domaine. [Source](#)

Règle 4 : Quand j'utilise du contenu trouvé sur internet, j'en indique les sources.



La prévention du plagiat sert non seulement à éviter le plagiat, mais elle favorise généralement le respect des idées et la créativité des autres et valorise le travail indépendant. L'élève doit apprendre à indiquer les informations sur la source.

Règle 5 : Je ne diffuse et ne stocke pas du contenu illégal (injures, propos racistes ou diffamatoires, contenus pornographiques) sur internet.



Il est facile d'être hostile à quelqu'un sur Internet, car il n'y a pas de contrepartie directe. En outre, ces contenus sont plus susceptibles d'être lus et partagés. Les enfants doivent apprendre où se situe la limite d'un comportement adéquat et comment réagir s'ils sont confrontés à des propos haineux. [Source](#)

Règle 6 : Je ne publie du contenu (photos, vidéos, ...) de personnes sur Internet qu'avec leur accord.



Le droit à votre propre image, le droit à la sphère privée ([LF §13](#)) est protégé. La loi sur la protection des données ([LPD](#)) se fonde sur le principe que chaque personne doit autant que possible pouvoir déterminer elle-même quelles informations la concernant seront rendues publiques à quel moment, où et par qui. [Source](#)

Règle 7 : Je publie du contenu sur les plateformes scolaires uniquement avec l'accord de l'enseignant-e. Je ne modifie pas le travail réalisé par mes camarades sans leur accord.



Sur les plateformes pédagogiques, notamment de collaboration, personne n'est autorisé à modifier le contenu sans autorisation de l'auteur. Les droits d'auteurs sont également applicables.

Les compétences ci-dessous sont abordées et travaillées en classe durant l'école obligatoire.

Compétence 1 : Je fais attention à la consommation d'énergie des appareils que j'utilise. Je comprends que tout ce que je fais avec un outil numérique consomme de l'énergie.	
	Il est important que les enfants soient conscients des enjeux climatiques liés au monde numérique. Un clic laisse également une empreinte écologique. L'adoption de quelques mesures respectueuses de l'environnement dans le cadre scolaire est à renforcer. Ce sont des débats à mener en classe. Par exemple, dans quelle situation, l'impression d'un document est-il nécessaire ?
Compétence 2 : Je vérifie si les informations trouvées sur internet sont correctes et à jour.	
	Tout ce que je trouve sur Internet n'est pas forcément vrai ou à jour ! Vrai ou faux ? Réalité ou manipulation ? Les enfants et les jeunes doivent développer un sens critique et des stratégies pour évaluer la véracité des images, des vidéos, des textes. Source
Compétences 3 : Lorsque je découvre des contenus choquants sur internet, j'en parle à un adulte de confiance.	
	Les enfants peuvent être confrontés à des contenus préjudiciables. Cela peut aller de l'information écrite (sites racistes ou haineux) à des images toxiques (pornographie, violence, etc.). Il est important que les enfants puissent pouvoir en parler à un adulte de confiance. Source
Compétence 4 : Quand je communique en ligne, je respecte les règles de politesse. Je suis attentif à l'identité des personnes avec lesquelles je communique.	
	Se donner des nouvelles, bavarder, échanger... À l'ère du numérique, communiquer n'a jamais été aussi facile. Mais une bonne utilisation de ces outils de communication est essentielle et permet d'éviter des risques de tout ordre. Source
Compétence 5 : Je respecte les droits d'auteur qui protègent certains contenus sur internet.	
	La grande quantité de contenus disponibles (images, textes, vidéos, ...) sur internet incite souvent à les utiliser facilement. L'élève doit être conscient des droits d'auteur lorsqu'il publie ou télécharge du contenu.
Compétence 6 : Si je suis harcelé-e en ligne (injures, humiliations, menaces, exclusion...), j'en parle à un adulte de confiance car ceci est punissable par la loi.	
	Le cyberharcèlement consiste en attaques en ligne répétées visant à offenser ou à harceler une personne. Il peut s'agir de photos gênantes, de rumeurs sur les réseaux sociaux, voire de menaces en ligne. Ce qui peut n'être qu'une taquinerie au départ peut avoir de lourdes conséquences. Souvent, les victimes n'osent pas en parler. Il est important de sensibiliser les élèves suffisamment tôt, de prendre au sérieux les signaux d'alerte et d'intervenir. Le cyberharcèlement est punissable par la loi. Source
Compétence 7 : J'établis des mots de passe sûrs que je garde secret.	
	« Ils sont comme les clés de ma maison. » Le mot de passe est un code secret utilisé pour se connecter à un compte sur Internet (courriel, cloud, réseau social, etc). Il doit rester secret pour éviter une usurpation d'identité.
Compétences 8 : Je réfléchis aux conséquences de mon comportement en ligne afin de préserver mon identité numérique.	

	Ce que je dis ou fais dans la vraie vie ne dure qu'un instant ; ce que je dis ou fais sur internet constitue au fil du temps mon "identité numérique" et risque de durer pour toujours.
---	--

Charte d'éducation numérique

Cette Charte est issue de la Charte Internet Fritic (<https://www.fritic.ch/fr/prestations/chrte-internet>)

Elle se base sur la politique d'usage du canton de Fribourg (<https://www.fritic.ch/fr/politique-usage>)

	Règle 1 : À l'école, l'accès à Internet est réservé aux projets et travaux scolaires. Je demande l'autorisation à mon enseignant-e pour d'autres usages.
	Règle 2 : Sur les appareils de l'école, je télécharge des éléments uniquement avec l'autorisation de l'enseignant. Je ne fais pas d'achats.
	Règle 3 : Je garde pour moi mes informations personnelles et celles de mes amis (nom, numéro de téléphone, adresse de courriel, photo, vidéo).
	Règle 4 : Quand j'utilise du contenu trouvé sur internet, j'en indique les sources.
	Règle 5 : Je ne diffuse et ne stocke pas du contenu illégal (injures, propos racistes ou diffamatoires, contenus pornographiques) sur internet.
	Règle 6 : Je ne publie du contenu (photos, vidéos, ...) de personnes sur Internet qu'avec leur accord.

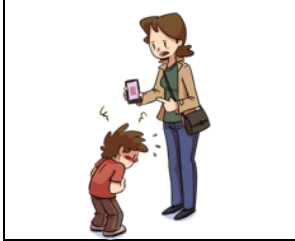
	Règle 7 : Je publie du contenu sur les plateformes scolaires uniquement avec l'accord de l'enseignant-e. Je ne modifie pas le travail réalisé par mes camarades sans leur accord.
---	---

Les compétences ci-dessous sont abordées et travaillées en classe durant l'école obligatoire.

	Compétence 1 : Je fais attention à la consommation d'énergie des appareils que j'utilise. Je comprends que tout ce que je fais avec un outil numérique consomme de l'énergie.
	Compétence 2 : Je vérifie si les informations trouvées sur internet sont correctes et à jour.
	Compétences 3 : Lorsque je découvre des contenus choquants sur internet, j'en parle à un adulte de confiance.
	Compétence 4 : Quand je communique en ligne, je respecte les règles de politesse. Je suis attentif à l'identité des personnes avec lesquelles je communique.
	Compétence 5 : Je respecte les droits d'auteur qui protègent certains contenus sur internet.
	Compétence 6 : Si je suis harcelé-e en ligne (injures, humiliations, menaces, exclusion...), j'en parle à un adulte de confiance car ceci est punissable par la loi.



Compétence 7 :
J'établis des mots de passe sûrs que je garde secret.



Compétences 8 :
Je réfléchis aux conséquences de mon comportement en ligne afin de préserver mon identité numérique.